

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES



**Formation sélective soumise
à capacité d'accueil*

UNIVERSITAIRES

Le DAEU est un diplôme national de niveau IV, qui confère les mêmes droits que le baccalauréat.

Véritable diplôme de la seconde chance, il s'adresse à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas le baccalauréat et répond principalement à quatre objectifs :

- reprise d'études supérieures (université, IUT, BTS, écoles spécialisées) ;
- insertion ou promotion professionnelle ;
- mise à niveau et formation en culture générale ;
- préparation de concours de catégorie B de la Fonction publique, pour lesquels le baccalauréat est exigé ou de concours professionnels.

Sont admis à suivre la formation et à passer les épreuves, les candidates et candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins 2 ans.

Les titulaires du Certificat de Capacité en Droit peuvent obtenir la dispense du baccalauréat en vue de la poursuite d'études autres que juridiques, mentionnées pour le DAEU A, à condition de passer avec succès l'épreuve de français et de langue vivante prévues pour ce diplôme.

L'UNC propose une option Lettres et une option Sciences (cette dernière est uniquement proposée au Vanuatu).

